Juin 2020

Maslacq

Maslacq Infos

Bulletin municipal de la commune de Maslacq

Une nouvelle équipe à votre service

Conseil Municipal

P4 - Projet de nouveau régime indemnitaire
P5 - Aménagement place Marquitou
P6 - Entretien du Beffroi
P6 - Compte de Gestion 2019
P7 - Compte Administratif 2019
P7 - Affectation du résultat
P8 - Changement de locataire (Tilleuls)
P8 - Renouvellement contrat agent postal
P9 - Avancement agent
P9 - Nouveaux statuts Gave et Baïse
P9 - Installation nouveau Conseil Municipal
P9 - Elections Maire—Adjoints
P10 - Délégations du Conseil au Maire
P10 - Rnvt Parcours Emploi Compétence
P11 - Remise de loyer épicerie
P11 - Questions orales des conseillers

Arrêt sur images

P16 - AG des copains du Bord
P16 - Ouverture du lac de la plaine
P16 - Julien Escos Pdt des Casetas
P17 - Carnaval des écoles
P18 - Pelotari solidaire
P19 - Souvenir du 8 mai
P19 - 2020 année atypique plutôt triste
P20 - Des masques pour Maslacq
P21 - Les beignets de l'Amassade

Ça nous concerne

P22 - Reprise des services
P23 - Opération tranquillité vacances
P23 - Jardin Brouquisse (Bio à Maslacq)
P23 - La petite épicerie
P24 - Reconnaitre un AVC
P24 - Lutte contre les dépôts sauvages
P25 - Merci aux couturières
P26 - Recensement 16 ans
P26 - Défibrillateurs
P27 - Moustique « tigre »
P27 - Marché gourmand
P28 - Connaître la carte bleue
P30 - CCAS Registre sanitaire et social
P30 - Chat perdu
P31 - DUCD
P32 - Bilan olfactif
P33 - Vacances à proximité
P34 - Au grand air avec la CCLO
P35 - Mobilacq contraintes sanitaires
P35 - Bornes textiles refonctionnement

Dossier :

P2 - 3 - Mot du Maire

Dossier :

P12 - 15 Nouveau Conseil Municipal

Vie associative:

P36 - Agenda des manifestations

Lisez les PV en ligne dès le jour de l'affichage
VIE MUNICIPALE
Conseil Municipal
PV de séances
http://www.maslacq.fr

Passage de témoin

Le 28 mai, après 55 jours de confinement, j'ai eu le plaisir d'installer le Conseil Municipal élu le 15 mars 2020.
Au cours de cette symbolique transition, j'ai pu constater qu'après cette longue attente, la nouvelle équipe avait conservé toute sa détermination à se mettre rapidement au service des Maslacquais.

Malgré le caractère inédit de cette réunion qui s'est déroulée à huis clos avec port du masque et distanciation obligatoire, les particularités de chacun pouvaient être exprimées et entendues, signe du bon fonctionnement d'un groupe de travail.
Dans un conseil municipal le débat est primordial ; le respect de l'autre et la tolérance s'inscrivent alors naturellement dans la réalisation des projets pour que l'équipe municipale conserve ses différentes sensibilités tout en restant soudée dans la durée.

Cette complémentarité, les électeurs l'ont bien perçue en leur exprimant massivement leur confiance qui leur offre une belle légitimité.

Merci donc à tous nos conseillers municipaux qui s'engagent pour le bien de la commune.
Nous leur souhaitons épanouissement et endurance tout au long de ce mandat au cours duquel chacun pourra apporter ses compétences et son dynamisme.

Geo Trouilhet

Maire sortant

Le mot du Maire

Reprenons prudemment, cet été restons vigilants !

Ce début d'année 2020 aura été marqué par l'arrêt total de toute activité. Le 17 mars tout s'est arrêté jusqu'au 11 mai. Un virus nous a contraints de vivre confinés, du jour au lendemain. Un petit virus inconnu jusque là, a bloqué la planète entière.

Notre vie a basculé brusquement dans l'isolement, la solitude, dans des moments de questionnements, d'inquiétude, de peur, des moments parfois difficiles, de tristesse et quelquefois de séparation.

Nous avons alors imaginé d'autres formes de relations, avec les moyens de communication à notre disposition, prenant ainsi des nouvelles de nos familles, de nos amis, de nos proches.
C'est ainsi que des chaines de solidarité se sont organisées pour aider les plus fragiles.

Mandat prolongé pour les uns, début de mandat retardé pour les autres ! Des remerciements

Au niveau communal la situation a été insolite, l'équipe municipale en place a été obligée de poursuivre son action et les nouveaux élus ont dû attendre pour s'installer.

Ma reconnaissance va à l'équipe sortante qui a su prendre les décisions nécessaires dans une période compliquée et inédite, avec une mention particulière à Geo qui a coordonné et a été aussi sur le terrain en permanence jusqu'au bout du mandat. Merci pour ce temps particulier et aussi pour toutes ces années passées au service de la commune.
Je veux aussi remercier très sincèrement celles et ceux sur le terrain qui ont pris soin des personnes âgées d'une manière ou l'autre, (conseillers, membres et personnel du CCAS,....)

Maslacq Infos

Directeur de la publication : le Maire de Maslacq
☎ 05 59 67 60 79
🖷 05 59 67 31 82
🌍 www.maslacq.fr
mairie.maslacq@wanadoo.fr

La décision prise avec le Maire sortant de fournir 2 masques à chaque habitant a été en partie réalisée. Les derniers masques sont en cours de confection par des couturières bénévoles. Deux cent cinquante masques pour enfants et huit cent pour adultes ont ainsi été cousus, équipant ainsi chaque Maslacquais.

Merci à toutes pour ce geste de solidarité et merci aussi à ceux qui les ont distribués.

La remise en route

✓ **Avec l'ancienne équipe.....**

Depuis le 11 mai date du déconfinement la situation nous a obligés à organiser la reprise à l'école avec le corps enseignant, à la poste, à la mairie, avec des consignes très strictes de distanciation, de désinfection, de gestes barrières, nous obligeant à effectuer plusieurs passages par jour dans les bâtiments, désinfectant sol, tables, chaises, poignées, interrupteurs, tous les objets touchés... des consignes pas toujours simples à interpréter, pas toujours synthétiques et qui évoluent dans le temps.

Je remercie le personnel et chacun pour son travail, sa réactivité, sa capacité d'adaptation et reconnais que la situation n'est pas toujours confortable, elle demande écoute et dialogue. Nous essayons de répondre à la demande du mieux que nous pouvons avec les précautions qui s'imposent, dans cette situation compliquée.

✓ **Avec la nouvelle équipe....**

Depuis le 28 mai la nouvelle équipe est en place, elle s'est réunie en réunions de Conseil, et doit se réunir pour voter le Budget avant le 30 juillet. Les commissions aussi commencent à réfléchir sur les projets.

Nous sommes tous en attente de la nouvelle gouvernance de la CCLO qui sera décidée le 10 juillet.

Et maintenant ?

La situation que l'on vit est étrange, un virus est là, il est toujours là, il circule toujours, de nouveaux clusters (groupes) apparaissent, ce sont les infos que nous recevons chaque jour.
Il est là mais où est il ? Ce virus est invisible, il y a eu peu de cas à proximité qui prouvent qu'il est là.

Alors que croire ?
Qui croire ?
Faut-il y croire ?

Faut-il penser que la crise est finie, que maintenant nous pouvons tout laisser tomber masques, gel, lavage de main, gestes barrières ?

Peut-on recommencer à vivre comme avant ?

Non certainement pas.
Par précaution face à tant d'incertitudes, je favorise la prudence et j'avance avec toujours l'idée que ce virus peut nous côtoyer sans que nous le sachions, alors oui cela me freine, oui cela m'impose de me tenir à distance, oui cela m'impose de porter le masque, de me laver les mains, l'organisation aussi est impactée la nôtre et celle des autres. Cette situation nous freine aussi au niveau décisionnel !

La santé avant tout, la santé à tout prix !

Depuis le début et encore maintenant la santé et la protection des personnes sont la première des préoccupations. La santé physique mais aussi la santé psychologique, sont d'une importance capitale pour nos vies et pour mener à bien nos projets.

Reprenons confiance, profitons de l'instant présent pour avancer, reprenons nos activités prudemment, et profitons de la période estivale pour renouer avec nos familles et nos amis, reprendre la vie sociale, relationnelle, pour reprendre des forces elles nous seront nécessaires pour affronter une autre période dont nous ne savons pas de quoi elle sera faite.

En attendant bonnes et belles vacances à tous !

Jean Naulé

Maire de Maslacq

Informations du Maire au Conseil (19/03/20)

Depuis le 1er janvier 2016, le nouveau Régime Indemnitaire tenant compte des Fonctions, des Sujétions, de l'Expertise et de l'Engagement Professionnel (RIFSEEP) mis en place pour la fonction publique de l'État est transposable à la Fonction Publique Territoriale.

Les personnels territoriaux peuvent bénéficier de primes et indemnités dans les mêmes conditions que les fonctionnaires d'État exerçant des fonctions équivalentes. Les équivalences sont déterminées par décret

S'agissant d'un avantage facultatif, la loi donne compétence aux organes délibérants pour instituer le régime indemnitaire et fixer les conditions d'application dans les limites fixées par les textes réglementaires applicables à la fonction publique d'État, par application du principe de parité.

Il revient notamment à l'organe délibérant de se prononcer sur :

- ✓ Les personnels bénéficiaires,
- ✓ La nature des primes versées dans la collectivité,
- ✓ Le montant de chacune dans la limite des maximas prévus pour les fonctionnaires d'État ainsi que les modalités de revalorisation,
- ✓ Les critères d'attribution du régime indemnitaire,
- ✓ La périodicité de versement.

Le Régime Indemnitaire tenant compte des Fonctions, des Sujétions, de l'Expertise et de l'Engagement Professionnel (RIFSEEP) se compose :

- ✓ D'une Indemnité liée aux Fonctions, aux Sujétions et à l'Expertise (IFSE) ;
- ✓ D'un Complément Indemnitaire Annuel tenant compte de l'engagement professionnel et de la manière de servir (CIA) basé sur l'entretien professionnel.

Il se substitue à certaines primes existantes telles que l'Indemnité d'Exercice des Missions (IEM), l'Indemnité d'Administration et de Technicité (IAT) et l'Indemnité Forfaitaire pour Travaux Supplémentaires (IFTS).

La collectivité a engagé une réflexion visant à refondre le régime indemnitaire des agents et instaurer le RIFSEEP, afin de remplir les objectifs suivants :

- ✓ Prendre en compte la place des agents dans l'organigramme et reconnaitre les spécificités de certains postes
- ✓ Susciter l'engagement des collaborateurs
- ✓ Prendre en compte la nouvelle réglementation

Il est proposé que les primes et indemnités pourront être versées annuellement à tous les agents : titulaires, stagiaires, et contractuels

L'IFSE vise à valoriser l'exercice des fonctions et constitue l'indemnité principale du nouveau régime indemnitaire.

Pour chaque cadre d'emplois, il convient de définir des groupes de fonctions selon les critères suivants :

- ✓ Fonctions d'encadrement, de coordination, de pilotage ou de conception ;
- ✓ Technicité, expertise, expérience ou qualification nécessaire à l'exercice des fonctions ;
- ✓ Sujétions particulières ou degré d'exposition du poste au regard de son environnement professionnel.

À chaque groupe est rattaché un montant indemnitaire maximum annuel à ne pas dépasser.

Les groupes de fonctions sont hiérarchisés :

- ✓ 1 groupe pour la catégorie B
- ✓ 2 groupes pour la catégorie C.

Le complément individuel sera versé chaque année selon les résultats de l'entretien professionnel.
Le montant du complément indemnitaire annuel n'excèdera pas : 20% du plafond global du RIFSEEP

Groupe	*Emplois*	*IFSE - Maxi annuel*	*CIA – Maxi annuel*	*Maximum nnuel*
Catégorie B Groupe 1	Secrétaire de mairie	4240 €	1060 €	5 300 €
Catégorie C Groupe 1	Adjoint administratif polyvalent avec sujétion particulière	4160 €	1040 €	5 200 €
Catégorie C groupe 2	Agents techniques, ATSEM, autres administratifs	1680 €	420 €	2 100 €

Le régime indemnitaire sera suspendu en cas de congés longue maladie, maladie longue durée ou grave maladie.

Il sera versé au prorata du temps de travail pour les agents à temps non complet et pour les agents arrivant en cours d'année. Pour ces derniers, un complément pourra être versé en décembre.
Les plafonds seront révisés tous les 4 ans.

❑**Planning des permanences pour les élections du 15 et 22 mars 2020**
Il a été établi des créneaux de 2 à 3h entre 8h et 18h avec 2 conseillers par créneau.

❑**Droits de préemption non-exercés :**
M. le Maire fait mention des ventes sur notre territoire sur lesquelles il n'a pas exercé notre droit de préemption.

VERGEZ-VICAT/COLRAS **HABITELEM/BORILLA** **CAUHAPE/ GOMES FERREIRA**

MALIBERT/PERES-LUCANTIS **VIGNASSE/MOHA-CHAD**

❑**Projets d'aménagement de la place Marquitou** :
Il évoque les projets d'aménagement de la place Marquitou avec deux propositions de la CCLO

1 - Maintien d'une surface minérale et enherbement

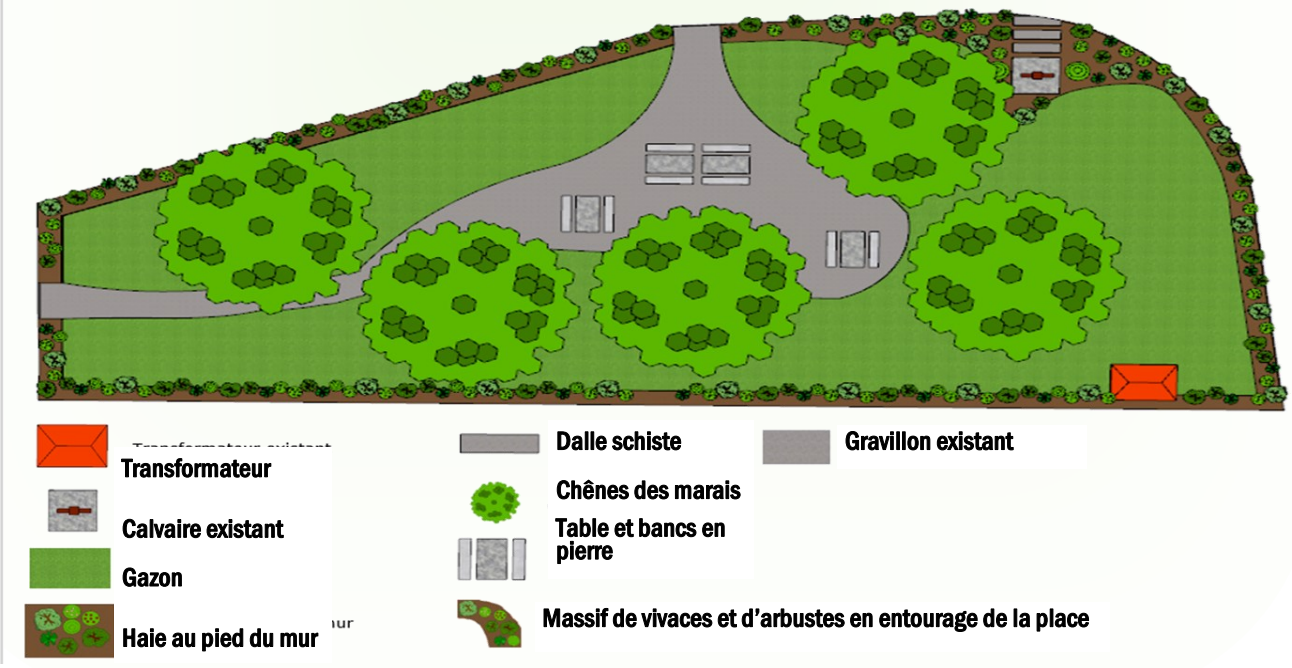

2 - Engazonnement total

❑ **Entretien du Beffroi :**

Un diagnostic du Beffroi avait été réalisé en 2019 par l'entreprise Bodet précisant qu'il était en mauvais état et nécessitait des travaux de restauration. L'entreprise avait également fourni un devis de 33 134,00 € HT soit 39 760.80 € TTC.

L'entreprise concurrente Laumailhé a été contactée début 2020, et confirme que le beffroi est fragilisé lorsque la grande cloche est en volée. En revanche, elle propose une solution alternative, à savoir une simulation de volée par un tintement programmé sur la cloche 1, et une mise en volée de la cloche 2, qui, plus petite, ne présente pas de risque pour le beffroi.
Cette programmation coûterait 368.90€ HT, soit 442.68 € TTC et proposerait un aspect sonore similaire à une volée classique.
Une solidification de la charpente serait alors suffisante pour maintenir l'installation en sécurité.
Le devis d'un charpentier n'est pas encore fait.
M. Le Maire souhaite échanger avec l'Assemblée sur le principe de cette proposition.

Approbation du PV de la séance précédente (09/03/20)

Le PV de la séance du 12/12/2019 est adopté à l'unanimité

Compte de Gestion 2019 (09/03/20)

Monsieur le Maire rappelle que le Compte de Gestion constitue la reddition des comptes du comptable à l'ordonnateur et que le Conseil Municipal ne peut valablement délibérer sur le Compte Administratif du Maire sans disposer de l'état de situation de l'exercice clos dressé par le Receveur Municipal.

- Après s'être fait présenter les Budgets Primitifs de l'exercice 2019 et les décisions modificatives qui s'y rattachent
- Après s'être assuré que le Receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2019, celui de tous les titres émis et de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures,
- Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

Approuve le Compte de Gestion du Trésorier municipal pour l'exercice 2019. Ce Compte de Gestion, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part sur la tenue des comptes.

Vote favorable : Unanimité

Compte Administratif 2019 (09/03/20)

Sous la présidence de M. TROUILHET Georges, Maire, chargé de la préparation des documents budgétaires, le Conseil Municipal examine le Compte Administratif 2019 qui s'établit ainsi :

	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		ENSEMBLE	
	Dépenses ou déficits	Recettes ou excédents	Dépenses ou déficits	Recettes ou excédents	Dépenses ou déficits	Recettes ou excédents
Prévisions	704 737.89 €	704 737.89 €	759 702.93 €	759 702.93 €	1 464 440.82 €	1 464 440.82 €
Résultats reportés		192 715.28 €		182 372.68 €		375 087.96 €
Opérations de l'exercice	469 157.85 €	551 845.03 €	89 490.00 €	131 273.88 €	558 647.85 €	683 118.91 €
TOTAUX	**469 157.85 €**	**744 560.31 €**	**89 490.00 €**	**313 646.56 €**	**558 647.85 €**	**1 058 206.87 €**
Résultat de clôture de l'exercice		**275 402.46 €**		**224 156.56 €**		**499 559.02 €**

Vote favorable : Unanimité

Affectation du résultat 2019 (09/03/20)

Le Conseil Municipal réuni sous la présidence de Georges TROUILHET, Maire, après avoir approuvé le Compte Administratif de l'exercice 2019 le 9 mars 2020

- Considérant qu'il y a lieu de prévoir l'équilibre budgétaire,
- Statuant sur l'affectation du résultat d'exploitation de l'exercice 2019
- Constatant que le Compte Administratif fait apparaître :

RÉSULTAT DE FONCTIONNEMENT

- Un excédent de fonctionnement de : 82 687.18 €
- Un excédent reporté de : 192 715.28 €

Soit un excédent de fonctionnement cumulé de : 275 402.46 €

Affectation du résultat 2019 {Suite} (09/03/20)

SOLDE D'EXÉCUTION DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT

- un excédent d'investissement de :	41 783.88 €
- un excédent reporté de :	182 372.68 €
- un besoin de financement pour restes à réaliser de :	69 557.34 €
Soit un excédent d'investissement cumulé de :	**154 599.22 €**

Vote favorable : Unanimité

DÉCIDE, d'affecter le résultat d'exploitation de l'exercice 2019 comme suit :

- ✓ RÉSULTAT D'EXPLOITATION AU 31/12/2019 : EXCÉDENT 275 402.46 €
- ✓ AFFECTATION COMPLÉMENTAIRE EN RÉSERVE (1068) 38 595.22 €
- ✓ RÉSULTAT REPORTÉ EN FONCTIONNEMENT (002) 236 807.24 €

Changement de locataire allée des tilleuls (09/03/20)

Monsieur le Maire informe l'Assemblée que le locataire du logement communal sis allée des Tilleuls (1° étage de la poste) a déposé un préavis en vue de la restitution du logement au 31 mars 2020.
Lors de son entrée dans les lieux, le locataire avait déposé une caution de 526.80€.

Monsieur le Maire demande que le Conseil Municipal l'autorise si l'appartement est restitué en bon état :

- ♦ À restituer la caution
- ♦ À relouer le bien

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, accepte ces demandes.

Vote favorable : Unanimité

Renouvellement contrat agent de l'agence postale (09/03/20)

Il est rappelé au Conseil Municipal que la commune a signé une convention avec la poste pour assurer le fonctionnement de l'Agence Postale. Pour cela elle emploie 2 agents à temps non complet.

Le Maire rappelle que la réglementation relative au statut de la fonction publique territoriale, permet, dans les communes de moins de mille habitants, de recruter des agents contractuels sur des emplois permanents pour pourvoir tous les emplois. Les contrats de travail sont conclus pour une durée déterminée de 3 ans renouvelable par reconduction expresse dans la limite de 6 ans. Si à l'issue de cette durée de 6 ans le contrat est reconduit, il l'est par décision expresse et pour une durée indéterminée.

Le poste d'agent administratif de l'Agence Postale à temps non complet (9.5/35ème) est occupé depuis le 5 mai 2014 par un même agent recruté par contrats de travail à durée déterminée successifs ; le Maire propose au Conseil municipal d'adopter les termes du contrat de travail à durée indéterminée annexé à la présente délibération et de l'autoriser à le signer .

Invité à se prononcer sur ces questions et après en avoir délibéré, Le Conseil Municipal,

DÉCIDE que l'emploi sera doté de la rémunération afférente à l'indice brut 353 de la fonction publique
AUTORISE le Maire à signer le contrat de travail à durée indéterminée
ADOPTE l'ensemble des propositions du Maire
PRÉCISE que les crédits suffisants seront prévus au Budget de l'exercice.

Vote favorable : Unanimité

Création Adjoint technique principal 1ère classe (09/03/20)

Suite à l'avancement de grade d'un agent d'Adjoint technique principal de 2ème classe vers d'Adjoint technique principal de 1ère classe au 5 juin 2020, le Maire rappelle au Conseil Municipal qu'il lui appartient de fixer les effectifs des emplois nécessaires au fonctionnement des services.

Il propose au Conseil, de tenir compte des besoins du service et pour permettre les évolutions de carrière, de procéder à la :

- ✓ Création d'un emploi d'Adjoint technique principal de 1ère classe à temps non-complet : 25/35ème au 5 juin 2020.
- ✓ Suppression d'un emploi d'Adjoint technique principal de 2ème classe à temps non-complet : 25/35ème qui sera soumise au Conseil Municipal dès retour de l'avis de la commission technique .

Après avoir entendu le Maire et en avoir délibéré, le Conseil décide :

- La création, à compter du 5 juin 2020, d'un emploi permanent à temps non-complet (25/35ème) d'Adjoint technique principal de 1ère classe.À préciser que les crédits suffisants seront prévus au Budget.
- À préciser que les crédits suffisants seront prévus au Budget

Vote favorable : Unanimité

Nouveaux statuts du syndicat Gave & Baïse (09/03/20)

Un projet de nouveaux statuts ayant été approuvé par le SMEA Gave et Baïse, il doit désormais être approuvé par les membres du Syndicat. Monsieur le Maire donne lecture à l'Assemblée du projet de nouveaux statuts.

Ouï l'exposé de son Maire et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- PREND ACTE qu'à compter du 1er janvier 2020, la Communauté d'Agglomération Pau Béarn Pyrénées se substitue au sein du Syndicat aux communes d'ARBUS, ARTIGUELOUVE, AUBERTIN, LAROIN, SAINT-FAUST, GAN et JURANÇON pour la compétence "eau potable".
- ADOPTE le projet de nouveaux statuts du Syndicat,
- DEMANDE à M. le Préfet des Pyrénées-Atlantiques de bien vouloir prendre un arrêté de modification des statuts du Syndicat.
- CHARGE Monsieur le Maire de notifier la présente délibération à Monsieur le Préfet des Pyrénées-Atlantiques et à Monsieur le Président du SMEA Gave et Baïse.

Vote favorable : Unanimité

Installation du Conseil Municipal (28/05/20)

Georges TROUILHET ouvre la séance en félicitant les conseillers pour leur élection, heureux qu'ils puissent s'installer et en affichant sa satisfaction de la bonne entente entre ancienne et nouvelle équipe qui a permis une transition de qualité dans les circonstances difficiles qui ont suivi l'élection (en particulier dans la mise en œuvre de la distribution des masques).

Le Conseil ayant choisi d'intervenir dans sa salle équipée d'un projecteur et d'un accès au réseau, il interroge pour savoir si des conseillers demandent le huis-clos, sachant que la contenance de cette salle est de 17 personnes maximum, compte tenu des normes de distanciation, et que nos administrés auront d'autres occasions d'assister aux séances du Conseil. Le huis-clos est voté.

Alain de LAPPARENT et Benoît LAU BÉGUÉ indiquent qu'ils ont placé un ordinateur à l'entrée de la salle pour retransmettre la séance en direct sur la page Facebook de la commune.

Il poursuit en remerciant la nouvelle équipe qui s'engage au service de la commune soulignant qu'elle a tout pour réussir et que son souhait est quelle reste soudée, les Maslacquais aiment ça.

La majorité absolue ayant exprimé son accord, la proposition de huis-clos est appliquée

L'ancien Maire sort sous les applaudissements de la salle.

Vote favorable : Majorité

Élection Maire-Adjoints + délégations (28/05/20)
Créations des Commissions

VIE MUNICIPALE

Si vous désirez voir le détail des votes concernant ces sujets, consultez le PV sous le porche de la Mairie ou sur le site Internet

Conseil Municipal - PV de séances - PV du Conseil Municipal du 28/05/2020.

Dans ce Bulletin, nous avons choisi de regrouper les décisions prises de façon illustrée (dossier p12 à 15)

Délégations du Conseil Municipal au Maire (28/05/20)

Le Code de Gestion des Collectivités Territoriales donne la possibilité au Conseil Municipal de déléguer au Maire pour la durée de son mandat certaines attributions de cette Assemblée. Il est proposé de donner aux Maire les mêmes délégations que lors du mandat précédent, c'est-à-dire celles :

- ✓ De fixer dans les limites déterminées par le Conseil, les droits prévus au profit de la commune qui n'ont pas un caractère fiscal.
- ✓ Il est proposé que les limites déterminées par le précédent Conseil Municipal soient reconduites.
- ✓ De procéder, après vote du projet d'investissement par le Conseil Municipal, à la réalisation des emprunts finançant des investissements prévus par le Budget, et aux opérations financières utiles à la gestion des emprunts. .
- ✓ De prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés de travaux, de fournitures et de services qui peuvent être passés sans formalités préalables en raison de leur montant, lorsque les crédits sont inscrits au Budget.
- ✓ De passer les contrats d'assurance.
- ✓ De prononcer la délivrance et la reprise des concessions dans les cimetières.
- ✓ D'accepter les dons et legs qui ne sont grevés ni de conditions ni de charges.
- ✓ De fixer les reprises d'alignement en application d'un document d'urbanisme.
- ✓ D'exercer, au nom de la commune, les droits de préemption définis par le Code de l'Urbanisme, dans les conditions que fixe le Conseil Municipal.
- ✓ D'intenter au nom de la commune les actions en justice ou de défendre la commune dans les actions intentées contre elle, dans les cas définis par le Conseil Municipal.
- ✓ De donner, en application de l'article L.324-1 du code de l'urbanisme, l'avis de la commune préalablement aux opérations menées par un établissement public foncier local.
- ✓ De signer la convention précisant les conditions dans lesquelles un constructeur participe au coût d'équipement d'une zone d'aménagement concerté et de signer la convention prévue précisant les conditions dans lesquelles un propriétaire peut verser la participation pour voirie et réseaux.
- ✓ D'exercer, pour la commune après consultation dématérialisée des conseillers, le droit de préemption .
- ✓ De procéder, dans les limites fixées par le Conseil Municipal, au dépôt des demandes d'autorisations d'urbanisme relatives à la démolition, à la transformation ou à l'édification des biens municipaux. Il est proposé que ces demandes d'autorisations soient limitées aux projets dont les conseillers ont au préalable été informés, lors de précédentes séances du Conseil Municipal ou par voix dématérialisée.

Il est précisé que le Maire devra rendre compte, à chaque réunion du Conseil Municipal, des opérations qu'il aura accomplies en exécution des délégations confiées.

Vote favorable : Unanimité

Renouvellement contrat Parcours Emploi Compétence (28-05-20)

M. le Maire expose aux membres du Conseil que le Contrat Parcours Emploi Compétences (PEC) est arrivé à son terme au 1er mai 2020. L'agent en poste actuellement participe à l'entretien courant des locaux de la commune et pourvoit au remplacement des agents techniques lorsque ceux-ci sont absents.

Le dispositif a pour objet l'insertion professionnelle de personnes rencontrant des difficultés particulières d'accès à l'emploi. Ce contrat est normalement conclu pour une période de 12 mois renouvelable une fois et prévoyait jusqu'à présent l'attribution d'une aide de l'État à hauteur de 50 %.

L'agent en poste ayant plus de 50 ans, le renouvellement dérogatoire au-delà de 24 mois est possible. Elle a déjà bénéficié de cette dérogation pour la période du 2 mai 2019 au 1er mai 2020, et peut de nouveau en bénéficier pour une période de six mois. La taux de prise en charge par l'État pour la durée de ce nouveau contrat est de 45%

Compte tenu de la situation sanitaire liée au Covid 19 et à la période de confinement, la Maire, en accord avec les Adjoints et après avoir pris tous les renseignements auprès de Pôle Emploi, a reconduit le contrat en cours, dans les conditions décrites ci-dessus.

La durée hebdomadaire de travail est maintenue à 20 h/semaine (durée minimale hebdomadaire applicable au contrat), la durée du contrat est de 6 mois et la rémunération est calculée sur la base du SMIC horaire multipliée par le nombre d'heures de travail.

Vote favorable : Unanimité

Remise de loyer pour l'épicerie (28-05-20)

Dans le contexte sanitaire liée à la pandémie du Covid 19, ayant conduit à une période de confinement de la population et de restriction des activités générales de restauration, le gérant de l'épicerie du village a fait part de ses difficultés financières à plusieurs élus.

Afin de l'aider à passer cette période délicate, les échanges entre les élus et l'épicier ont conduit à la proposition de la part des élus de suspendre le loyer mensuel pour les périodes de mars, avril et mai 2020.

Le Maire propose à l'Assemblée de valider cette remise de loyer.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal,

APPROUVE la proposition du Maire de ne pas appeler les loyers de mars, avril et mai 2020

Vote favorable : Unanimité

Questions orales des conseillers

Jean NAULÉ (09/03/20)

Annonce :

- Que les panneaux bilingues annoncés à l'entrée de la commune ont été mis en place
- Que des travaux sont intervenus
  - ◊ Rue de la Carribette
  - ◊ Rue du presbytère
  - ◊ Sur le parking de la place de la Mairie

  Il reste à peindre des bandes de traversée et à matérialiser 2 à 3 places de parking en face du chemin de la plaine
- Que deux jardinières ont été placées pour matérialiser le sens interdit de la rue de l'école qui était encore souvent ignoré
- Que le marché de l'AD'AP a été mis en ligne et qu'il serait utile de le signaler aux artisans locaux qui contrairement aux grosses sociétés n'ont pas de système de veille

Julien ESCOS (28/05/20)

- Un administré remercie pour la délivrance de masques
- Le perroquet perdu à Maslacq a été retrouvé à Mesplède. La propriétaire remercie tous ceux qui l'ont aidé dans la recherche dont la municipalité qui a fait paraître une actualité sur son site relayée par la page Facebook de la commune
- Un arbre est tombé sur le chemin de Muret et obstrue le passage dans un virage, Julien envisage d'intervenir avec sa tronçonneuse pour le dégager

M. le Maire lui rappelle que nous n'avons pas le droit d'intervenir sur le territoire d'une autre commune

Michel GRIGT (28/05/20)

- Indique que sur la rue de la Carrère, des voitures sont souvent garées sur les zébras depuis que le parking voisin est interdit du fait du danger que présentent les arbres.
- Cette situation rend la manœuvre des cars difficile, il faudrait réfléchir à une solution

M. le Maire rappelle qu'un projet de réaménagement de cette zone arborée a été validé en mars par le Conseil Municipal mais n'a pu être mis en œuvre par la CCLO du fait de la crise sanitaire. Peut-être serait-il encore possible de le faire évoluer en prévoyant quelques places de parking et en aménageant l'accès au container verre pour que les utilisateurs ne dépassent pas sur la chaussée.

Votre nouveau Conseil municipal

Jean NAULÉ
Maire

Cadre retraité - 72 ans

Président de droit
de toutes les commissions

Pdt du Centre d'Action Sociale
Titulaire : CC Lacq Orthez
Titulaire : Gave et Baïse

Stephan BONNAFOUX
1° Adjoint

Chargé d'affaires 51 ans

Vice-Président : Finances
VP : Environnement Cadres de vie

Titulaire : CC Lacq Orthez
Membre : Bâtiments communaux
Mb : Vie scolaire culture jeunesse sports
Titulaire : Appel d'offres

Michel GRIGT
2° Adjoint

Retraité Total - 61 ans

VP : Commerce artisanat

Membre : Finances
Membre : Voirie
Membre : Bâtiments communaux
Membre : Centre d'Action Sociale
Titulaire : Appel d'offres

Babeth PINHEIRO - BAPTISTA

48 ans
Responsable de rayon

Membre : Bâtiments communaux
Mb : Environnement Cadres de vie
Membre : Commerce artisanat
Membre : Fêtes et Cérémonies

Valérie CASAMAYOU

51 ans
Esthéticienne—Bien être

Vice-Présidente : Fêtes Cérémonies

Mb : Environnement Cadres de vie
Membre : Commerce artisanat

Benoît LAU BÉGUÉ

40 ans
Assistant de communication

Membre : Voirie
Membre : Commerce artisanat
Mb : Information Communication
Mb : Vie scolaire culture jeunesse sports
Membre : Fêtes et cérémonies
Membre : Caisse des écoles

Julien ESCOS

31 ans
Éducateur

Vice-Président : Voirie

Membre : Finances
Membre : Bâtiments communaux
Mb : Environnement Cadres de vie
Membre : Fêtes et cérémonies
Membre : CCAS
Titulaire : Gave et Baïse

Moha CHAD

48 ans
Responsable logistique aéronautique

Membre : Voirie
Mb : Environnement Cadres de vie
Mb : Vie scolaire culture jeunesse sports
Suppléant : Gave et Baïse

Cindy JENNY

37 ans
Responsable paie

Membre : Finances
Mb : Vie scolaire culture jeunesse sports
Membre : CCAS

Répartition des rôles

Virginie PAGADOY

37 ans

Assistante d'éducation

VP : Vie scolaire culture jeunesse sports

Membre : Bâtiments communaux
Suppléante : Appel d'offres
Membre : CCAS

Gwendoline NAULE

31 ans

Mère au foyer

Mb : Information Communication
Mb : Vie scolaire culture jeunesse sports
Membre : Fêtes et cérémonies
Membre : CCAS
Membre : Caisse des écoles

Dominique MALHERBE

31 ans

Agriculteur

Mb : Environnement Cadres de vie
Membre : Voirie
Membre : Bâtiments communaux
Suppléant : Appels d'offre
Suppléant : Gave Baïse

Alain De LAPPARENT

74 ans

Cadre retraité

VP : Information Communication

Membre : Finances
Mb : Environnement Cadres de vie
Membre : CCAS
Suppléant : Appel d'offres
Suppléant : SDEPA

Pierre - Guy CUESTA

53 ans

Technicien isolation

Membre : Voirie
Membre : Bâtiments communaux
Mb : Information Communication
Membre : Fêtes et cérémonies

Dominique COURAULT

60 ans

Retraité

VP : Bâtiments communaux

Membre : Finances
Membre : Fêtes et cérémonies
Membre : CCAS
Titulaire : Appel d'offres
Titulaire : SDEPA

Délégations

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DE LACQ ORTHEZ
- ✓ Jean NAULE (Maire)
- ✓ Stephan BONNAFOUX (1°Adjoint)

MÉMOIRE DU CANTON DE LAGOR ET DES VALLÉES DU LAÀ
- ✓André ARRIAU
- ✓Titou LAFFARGUE

SYNDICAT DÉPARTEMENTAL DES ÉNERGIES
- ✓ Titulaire : Dominique COURAULT
- ✓ Suppléant : Alain de LAPPARENT

SYNDICAT INTERCOMMUNAL GAVE & BAÏSE
- ✓ Titulaire : Jean NAULE
- ✓ Suppléant : Dominique MALHERBE
- ✓ Titulaire : Julien ESCOS
- ✓ Suppléant : Moha CHAD

CAISSE DES ÉCOLES
- ✓Benoît LAU BEGUE
- ✓Gwendoline NAULÉ

Les commissions

Le Maire est Président de droit de toutes les commissions

FINANCES :

Toute étude ayant trait aux finances communales

- Préparation du Budget et des Décisions Modificatives,
- Proposition du taux des Taxes Locales,
- Proposition de financements d'investissements
- Mise en œuvre de nouvelles taxes
- Études financières diverses
- Analyse des comptes pour réaliser des économies

Membres :

Stephan BONNAFOUX (Vice Président)

- ✓ Michel GRIGT
- ✓ Julien ESCOS
- ✓ Cindy JENNY
- ✓ Alain de LAPPARENT
- ✓ Dominique COURAULT

VOIRIE :

Tout ce qui concerne la circulation dans le village

- Suivi travaux annuels de la CCLO en matière de voirie (routes, chemins, trottoirs, revêtements...)
- Relations avec CCLO et Conseil Départemental
  Sécurité de la voie publique (points de traversée, vitesse...)
  Voirie, Fauchage, fossés, lampadaires, sécurité...

Membres :

Julien ESCOS (Vice Président)

- ✓ Dominique MALHERBE
- ✓ Pierre-Guy CUESTA
- ✓ Michel GRIGT
- ✓ Moha CHAD
- ✓ Benoît LAU BEGUE

BÂTIMENTS COMMUNAUX :

Entretien, modernisation ou construction

- Entretien et aménagement de locaux, suivi de travaux
- Construction et rénovation de bâtiments communaux
- Recherche de solution Économie énergie

Membres :

Dominique COURAULT (Vice Président)

- ✓ Babeth PINHEIRO BAPTISTA
- ✓ Dominique MALHERBE
- ✓ Pierre-Guy CUESTA
- ✓ Stephan BONNAFOUX
- ✓ Virginie PAGADOY
- ✓ Julien ESCOS
- ✓ Michel GRIGT

ENVIRONNEMENT CADRES DE VIE :

Entretien, modernisation ou construction

- Adaptations du Plan Local d'Urbanisme...
- Plan Communal de Sécurité
- Embellissement du village

Membres :

Stephan BONNAFOUX (Vice Président)

- ✓ Michel GRIGT
- ✓ Dominique MALHERBE
- ✓ Julien ESCOS
- ✓ Moha CHAD
- ✓ Babeth PINHEIRO BAPTISTA
- ✓ Valérie CASAMAYOU
- ✓ Alain de LAPPARENT

PLUi-H

COMMERCE ARTISANAT :

Liaison avec les forces économiques du village

- **Commerces**
- **Artisans**
- **Nouvelle réflexion sur projet de regroupement**

Membres :

Michel GRIGT (Vice Président)

- ✓ Valérie CASAMAYOU
- ✓ Benoît LAU BEGUE
- ✓ Babeth PINHEIRO BAPTISTA

INFORMATION COMMUNICATION :

Information des administrés et du Conseil

- Gestion du site Internet Communal
- Édition d'un bulletin Municipal
- Création de brochures, diaporamas...
- Organisation de réunions

Membres :

Alain de LAPPARENT (Vice Président)

- ✓ Benoît LAU BEGUE
- ✓ Pierre-Guy CUESTA
- ✓ Gwendoline NAULE

Extérieurs au Conseil

- ✓ *Jacqueline MINJOU*
- ✓ *Robert LANGLA*

VIE SCOLAIRE :

- Animation de la vie scolaire,
- Organisation de manifestations à caractère culturel
- Facilitation de l'activité sportive sur la commune,
- Souci du développement d'activités pour les jeunes....

Membres :

Virginie PAGADOY (Vice Présidente)

- ✓ Stephan BONNAFOUX
- ✓ Gwendoline NAULE
- ✓ Benoît LAU BEGUE
- ✓ Cindy JENNY

FÊTES ET CÉRÉMONIES :

- Lien entre Conseil et Associations
- Planning annuel des manifestations
- Coordination des manifestations organisées par les associations, (information réglementaire)
- Cérémonies du souvenir

Membres :

Valérie CASAMAYOU (Vice Présidente)

- ✓ Julien ESCOS
- ✓ Gwendoline NAULE
- ✓ Pierre-Guy CUESTA
- ✓ Benoît LAU BEGUE
- ✓ Dominique COURAULT
- ✓ Babeth PINHEIRO BAPTISTA

CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE :

- Aide aux personnes en difficulté
- Soutien à domicile
- Nöel des écoles et des personnes âgées
- Plans canicule et grand froid

Conseil Municipal

Jean NAULE (Président)

- ✓ Michel GRIGT
- ✓ Dominique COURAULT
- ✓ Julien ESCOS
- ✓ Alain de LAPPARENT
- ✓ Gwendoline NAULÉ
- ✓ Cindy JENNY

Extérieurs au Conseil

- ✓ *René MINVIELLE (Amassade)*
- ✓ *Jacqueline MINJOU (SSIAD)*
- ✓ *Irène TAUZY*
- ✓ *Thérèse LAFFARGUE*
- ✓ *Monique CHARLES*
- ✓ *Robert Langla*
- ✓ *Claude PONDARRE*

APPEL D'OFFRE :

- **Ouverture des plis lors des marchés publics.**
- Choix des entreprises

Titulares :

- ✓ Stephan BONNAFOUX
- ✓ Michel GRIGT
- ✓ Dominique COURAULT

Suppléants

- ✓ *Dominique MALHERBE*
- ✓ *Alain de LAPPARENT*
- ✓ *Virginie PAGADOY*

IMPÔTS DIRECTS :

- En attente de réponse des services fiscaux

Les Copains du Bord A G du 28-02

Photo © Julien Escos

- **Nombre d adhérents:** 70
- **Prix de la carte:**
  - ◊ 10 € pour une personne seule,
  - ◊ 15 € par famille
- **Limitation des prises:**
  - ◊ 10 truites par famille,
  - ◊ 7 truites pour une personne seule.

- **Rendez-vous 2020:**
  - 7 Mars : Ouverture du lac
  - 25 Avril : Lâcher de truites
  - 20 Juin : Concours de pêche
  - 26 Septembre : Journée adhérents,

Ouverture du lac 07-03

Ph © Copains du bord

- Malgré une météo incertaine, une vingtaine de pêcheurs (hommes, femmes et enfants) ont pris des truites tout le week-end.

- L'équipe des Copains du Bord remercie tous les participants , les chasseurs qui ont offert les palombes et particulièrement Michel qui a préparé le repas de main de maître .
- Un grand merci également aux bénévoles et à la municipalité pour le prêt de la salle Ménat .

Julien ESCOS élu Président de Sports y Fiesta association organisatrice des Casetas d'Orthez 20-03

Après une première réunion infructueuse faute de candidat le 5 mars, juste avant l'entrée en vigueur du confinement, Jeudi 12 mars, les représentants des clubs organisateurs des Casetas, réunis au sein de l'association "Sport y Fiesta", se sont retrouvés pour élire le successeur de Frédéric Apêche.

◊ Le Maslacquais Julien ESCOS membre de la "Peña Los Dos" a été élu à l'unanimité.

Il est accompagné de

- La Vice-Présidente Christine Apestéguy,
- La secrétaire Leslie Bourderi,
- La trésorière Stella Bourderi
- A l'animation et à la communication Johnny Bourderi

Le nouveau bureau a été contraint d'annuler la 18° édition, prévue le samedi 27 juin, en raison de la pandémie.

Photo © Jean Sarciat

CARNAVAL DES ÉCOLES

Photo s © A. de Lapparent

La météo même si elle n'était pas superbe, nous a fait l'amitié d'éviter la pluie pendant le défilé.

Ce sont un peu plus de 90 personnes qui ont suivi Sent Pançard que son périple a mené de la salle socioculturelle au fronton, du fronton à l'église, de l'église à la rue du parc, de la rue du parc au château, du château au stade où, comme sa condamnation le stipulait, il a été brûlé sans pitié devant la foule.

Il régnait une bonne atmosphère dans le cortège où les parents se sont autant amusés que les enfants.

Les enfants se sont ensuite offert un bon goûter avant de rentrer chez eux vider par terre avec application l'énorme quantité de confettis se trouvant dans leurs chemises, dans leurs poches, dans leurs cheveux...!

Merci à tous les bénévoles qui sont intervenus pour préparer cet événement et l'accompagner

Le Pelotari Club solidaire

- **Cette année 2020 est particulière** et la pratique sportive n'y a pas échappé.
  - ◊ Le 13 mars dernier, nous avons pris la décision de stopper le tournoi externe 2020 à la veille d'un confinement national ordonné par notre gouvernement.
- **Beaucoup de joueurs n'ont pas demandé à être remboursés de leur inscription**
  - ◊ Nous avons offert la possibilité à chaque équipe d'entamer une démarche de demande de remboursement de leur inscription réglée en 2020.
  - ◊ Nous avons reçu des témoignages sympathiques et solidaires ; un grand nombre de pelotaris ont renoncé à être remboursés.
- **Ce montant est habituellement destiné à acheter des lots pour les gagnants**
  - ◊ Dans l'organisation de notre tournoi externe, le montant perçu lors des inscriptions est fortement contributeur des achats pour les récompenses et lots remis à nos pelotaris finalistes.
  - ◊ Chaque année, nos finales sont si festives et si animées, elles vont nous manquer ! ! !

Nous disposions d'une somme d'argent qu'il nous a paru nécessaire de dédier à une cause.

- ◊ Dans cette année spéciale où un virus peut toucher tout un chacun, le monde médical est au premier plan du combat pour sauver des vies.
- ◊ Le besoin d'avoir rapidement une solution à la maîtrise de ce virus est une évidence pour tous ! ! !

FÉDÉRATION HOSPITALIÈRE DE FRANCE

FONDATION Hôpitaux de Paris Hôpitaux de France
Reconnue d'utilité publique

Le pelotari Club Maslacquais solidaire

- Nous avons souhaité marquer notre solidarité et contribuer à une action afin d'encourager et de remercier le travail des personnels soignants et du monde médical
- Le bureau s'est consulté, et à la suite d'un vote il a été décidé de faire don de l'intégralité des inscriptions non remboursées à l'association Fondation Hôpitaux de Paris-Hôpitaux de France
- Pour les adhérents du PCM, l'inscription à notre tournoi étant offerte, le montant de 5,00 € par adhérent a été ajouté à la somme correspondant aux inscription non remboursées par les extérieurs.

Cette décision a permis au Pelotari Club Maslacquais de faire un don d'un montant de 3 000 ,00 €.

- Cette action peut paraître anodine, une goutte d'eau dans un océan, mais l'essence même du monde associatif est la solidarité, et notre volonté de défendre ce principe a été le moteur de notre décision.
  - ◊ Un nouveau monde nous attend, nos habitudes, nos réflexes, notre mode de vie se voir bousculer par une défiance sanitaire.
  - ◊ L'application individuelle des gestes barrières devient un objectif commun.
  - ◊ Quand pourrons-nous jouer à nouveau dans un trinquet, mur à gauche, place libre ? Pour une partie, un défi ou juste pour le plaisir ? Partager un moment de joie après une partie endiablée ? Il est encore un peu tôt pour le savoir.....
  - ◊ Comme chaque année, nous espérons qu'en septembre nos parties d'entrainement en soirée, le championnat de France et notre tournoi interne relancent la saison de pelote.

Prenez soin de vous et de vos proches, joueurs , spectateurs et amis de la pelote, nous souhaitons vous retrouver en pleine santé pour nos prochains événements .

Commémoration de la victoire du 8 mai

En temps normal, les monuments aux morts des villes et villages de France sont au cœur des commémorations du 8 mai 1945, qui correspond à la fin de la Seconde guerre mondiale en Europe, avec la reddition pure et simple des armées allemande face aux Alliés.

Les citoyens s'y retrouvent le temps d'un hommage à ceux grâce à qui le pays a retrouvé sa souveraineté

Du fait du confinement, le souvenir cette année a été exceptionnellement rendu sans public. Le Maire est allé seul déposer une gerbe de fleurs au monument aux morts de la commune.

Photo © Wikipedia

Quelle est l'histoire du 8 mai ?

Le 8 mai a été adopté comme le jour de commémoration de la capitulation de l'Allemagne lors de la Seconde guerre mondiale. Le début du mois de mai 1945 marque l'effondrement du Troisième Reich.

- **Le 30 avril :** Adolf Hitler se suicide dans son bunker de la chancellerie, tandis que les soldats soviétiques sont dans Berlin.
- **Le 1° mai :** Joseph Goebbels tente de prendre contact avec les Alliés afin de signer un armistice. refusant une capitulation sans condition, il se donne la mort avec son épouse et ses enfants
- **Le 2 mai :** La Bataille de Berlin s'achève avec la capitulation du général allemand Helmuth Weidling et des hommes chargés de la défense de la capitale.
- **Du 4 au 6 mai :** L'ensemble des forces nazies restantes (aux Pays-Bas, en Allemagne du Nord, au Danemark, en Bavière, à Breslau) se rendent aux Alliés.
- **Le 8 mai 1945 :** La capitulation.

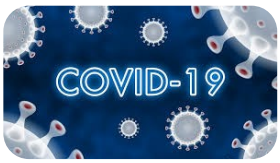

2020 une année atypique et plutôt triste

Triste année pour les associations qui n'ont pu réunir leurs adhérents et animer le village par leurs manifestations et sont encore souvent empêchés de le faire en ce début d'été. Elles se sont pour beaucoup trouvées contrainte d'annuler toutes les activités qu'elles avaient programmées.

Une année sans fêtes patronales, sans fêtes des écoles, un mois de juin anormalement calme, la pandémie continue à limiter les manifestations festives ou à en réduire la convivialité.

Espérons qu'il s'agit d'une situation temporaire et qu'à la rentrée 2020/2021 chacune des associations dont l'activité contribue à rendre le village vivant et attractif, pourront retrouver moyennant quelques précautions une activité plus normale.

Des masques pour Maslacq

Pour accompagner le déconfinement, la commune a eu le souci de fournir des masques « barrière » à ses administrés. A ce jour, adultes et enfants ont reçu 2 masques.

- ♦ Les masques adultes ont été fournis
  - ✓ 1 par Communauté de Communes de Lacq Orthez
  - ✓ 1 par la commune fabriqués par l'entreprise JACOD de Navarrenx suivant la norme AFNOR S76001
- ♦ Les masques enfants ont été confectionnés par des couturières bénévoles du village

(Tissu et tutoriel fournis par les tissages Moutet d'Orthez)

Nous avons procédé à deux distributions dans les boîtes aux lettres à une semaine d'intervalle.

Puis ayant reçu des masques prédécoupés avec les accessoires, nous avons de nouveau fait appel à des bénévoles pour fabriquer huit cent masques adultes supplémentaires dont la réalisation est prévue pour la fin du mois de juin et la distribution dans les premiers jours de juillet.

Nous nous réjouissons d'avoir atteint les objectifs que nous nous étions fixés :

- ♦ Aider nos administrés à se protéger contre le virus
- ♦ Faire travailler des entreprises locales dans le respect des exigences sanitaires

Merci à tous ceux qui impliqués dans cette action nous ont permis de distribuer ces masques dans un délai raisonnable.

- ♦ Il y a eu une concertation de tous les instants durant ces mois, qui a permis un réel partage du travail.
- ♦ Les couturières bénévoles de Maslacq et de villages voisins qui ont participé à la confection de centaines de masques
- ♦ Les secrétaires de Mairie qui ont donné les moyens de préparer efficacement les enveloppes pour chaque foyer
- ♦ Les conseillers municipaux
  - ◊ De l'équipe de 2014
  - ◊ De l'équipe de 2020
- ♦ Les membres du Centre Communal d'Action Sociale
- ♦ Les maslacquais bénévoles

} qui ont assuré une distribution rapide.

Depuis le 11 mai, le déconfinement mis en œuvre très progressivement, nous redonne de la liberté, nous permet de reprendre nos activités, mais nous impose de rester vigilants et garder de bonnes habitudes pour ne pas perdre le bénéfice de ces deux mois de confinement. Il nous appartient, chacun à notre niveau, de maintenir aussi strictement que possible les gestes « barrière » seule certitude d'éviter de vivre une seconde vague de la pandémie.

Les polémiques sur le port des masques « barrière » ont été nombreuses. **Se souvenir de leur utilité et faire preuve de bon sens**

- ♦ Protéger les autres d'éventuels postillons
- ♦ Vous rappeler par sa présence que nous sommes en pandémie et qu'il faut respecter les gestes « barrière »
- ♦ Vous empêcher de toucher votre visage avec des mains qui ont pu être en contact avec des objets infectés
- ♦ Limiter les risques de contamination quand vous êtes dans des lieux où le respect de la distance d'un mètre est problématique

Les beignets de l'Amassade

Photos © Marlène MAST

La journée du Mardi Gras fut comme chaque année bien honorée.

En effet, c'est plus de quarante personnes qui se sont réunies dans la salle Socio Culturelle de Maslacq.

Pour déguster les succulents beignets concoctés par notre fidèle cuisinière Mme Claudine QUENOT.

Sans oublier les merveilles et autres gourmandises apportées pour clore ce rendez vous convivial et chaleureux.

Tous nos remerciements pour votre participation.
En espérant que nous nous retrouverons prochainement.

Déconfinement : Reprise des services

Secrétariat de Mairie

Aménagements

La commune dans le cadre de la crise sanitaire a doté le bureau des secrétaires d'une vitre en plexiglass dotée d'une fente passe-document adaptée au format A4. Cet aménagement léger leur permet de vous recevoir sans risque ni pour elles ni pour vous et de ne pas être contraintes de porter un masque durant tout leur temps de travail.

Planning des ouvertures au public cet été 2020 (de 10h00 à 12h00)

Dans le cadre du déconfinement, nous vous avisons que le secrétariat va assurer ses permanences les :

Lundi 15 juin	**Jeudi 18 juin**
Lundi 22 juin	**Jeudi 25 juin**
Lundi 29 juin	**Jeudi 02 juillet**
Lundi 06 juillet	**Jeudi 9 juillet**
Fermé 13-07	**Jeudi 16 juillet**
Lundi 20 juillet	**Jeudi 23 juillet**
Lundi 27 juillet	**Jeudi 30 juillet**
Lundi 03 août	**Jeudi 06 août**
Lundi 10 août	**Jeudi 13 août**
Lundi 17 août	**jeudi 20 août**
Lundi 24 août	**jeudi 27 août**
Lundi 31 août	

Le secrétariat reste joignable en priorité

Par mail à l'adresse mairie.maslacq@wanadoo.fr
Par téléphone au ☎ 05 59 67 60 79

Précautions nécessaires compte tenu du contexte sanitaire

- Port du masque obligatoire pour accéder au secrétariat
- Nombre de personnes en salle d'attente limité à une

Urgences

En dehors de ces permanences, vous pouvez joindre en cas d'urgence pendant la période estivale le Maire et ses Adjoints

- Jean NAULÉ 06 80 68 43 11
- Stephan BONNAFOUX 06 09 35 41 15
- Michel GRIGT 06 95 03 52 70

Agence postale communale

Lundi	08h30-12h00	Fermé
Mardi	Fermé	17h00-19h00
Mercredi	Fermé	Fermé
Jeudi	08h30-11h30	Fermé
Vendredi	08h30-11h30	Fermé
Samedi	08h30-12h00	Fermé

L'Agence Postale communale a rouvert aux horaires habituels **depuis le 11 mai 2020**

Bibliothèque municipale

La Bibliothèque vous attend

- Port du masque obligatoire à partir de 11 ans
- Du gel hydroalcoolique est à votre disposition pour vous laver les mains à l'entrée avant tout contact avec les livres
- Une seule personne à la fois est admise à l'intérieur

Très Important

Les documents rendus sont mis en quarantaine pendant 14 jours avant d'être remis en rayon.

Opération Tranquillité Vacances

Description

Vous pouvez demander à la gendarmerie de surveiller votre domicile en votre absence. Pour cela, vous devez vous inscrire à l'opération tranquillité vacances organisée chaque année.
Concrètement, les gendarmes seront amenés à surveiller votre domicile dans le cadre de leurs patrouilles quotidiennes. S'ils relèvent une entrée par effraction ou un cambriolage, ils vous contactent pour vous signaler le problème au plus vite et vous permettre de réagir.

Inscription

Vous devez remplir un formulaire papier pour bénéficier de la surveillance de votre domicile par les forces de l'ordre.
Le formulaire d'inscription doit être téléchargé sur le portail service-public.fr (Voir cadre bleu ci-dessous)

https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/R41033

Complété et signé, il doit être remis à la gendarmerie la plus proche au moins 48 heures avant le départ

Gendarmerie nationale

Gendarmerie MOURENX
8 avenue du Président Paul Delcourt
64150 Mourenx
☎ 05.59.60.02.17
Semaine 8h-12h / 14h-18h
Dimanche 9h-12h / 15h-18h

Consommer local : Jardin Brouquisse

Jessica Péry cultive pour vous à Maslacq des légumes Bio chemin Bernadet . (accessible depuis la route de Lagor)

07 80 48 21 70

https://www.facebook.com/leJaradinBrouquisse/

Jardin brouquisse
Tarif public TTC:
Pommes de terre : 3€/kg
Carotte conservation : 3€/kg
Botte carotte fanne : 2,50€
Concombre : 1,95€ ut
Radis : 2€/botte
Salade Bata b: 1,15€/ut
Poivrons : 4,50€/kg
Aubergine :4,45€/kg
Courgettes : 3,50€/kg
Betterave crû : 3,50€/kg
Betterave cuite : 5,70€/kg
Ail: 10€/kg
Oignon rouge : 4€/kg
Oignon jaune: 2,80€kg

La petite épicerie vous attend

La petite épicerie a beaucoup souffert du manque de pèlerins en début de saison (consommation directe et vente de repas pour les gîtes) .
L'arrêt de la consommation sur place liée à la pandémie l'a aussi pénalisée.

Les achats que vous y effectuez sont très utiles à la survie de ce commerce de proximité dont vous appréciez la présence à Maslacq.

Carole et Dominique vous rappellent qu'ils fournissent pain, viennoiseries légumes, boissons, produits de toilette et ont une activité traiteur.
Chaque vendredi, ils vous proposent sur réservation un plat différent

Ils vous attendent 5 rue du parc

Vous pouvez les joindre au 06 77 65 35 67
Leur écrire un mail à la-petite-epicerie-sari@gmx.fr

Et consulter leur page Facebook :

VIVRE ENSEMBLE
Entreprises
Épicerie
http://www.maslacq.fr

Ou sur votre moteur de recherche :
épicerie maslacq facebook

Détecter autour de vous les symptômes d'un Accident Vasculaire cérébral peut sauver une vie

Qu'est-ce qu'un Accident Vasculaire Cérébral ?

L'AVC est une pathologie qui survient de façon très brutale et qui est à l'origine de déficits moteurs (mouvement des membres), de pertes de sensibilité ou encore de troubles du langage.

Il en existe deux types :

- Dans la majorité des cas (85 %) il s'agit d'un infarctus – une artère qui se bouche dans le cerveau
- Le reste du temps (15 %) il s'agit d'un hématome dû à la rupture d'un vaisseau dans le cerveau.

Dans les deux cas une région du cerveau est privée d'irrigation et le tissu meurt perdant ses fonctions neurologiques;

En France, le nombre de nouveaux cas par an est actuellement estimé à 130 000, autrement dit un AVC survient toutes les 4 minutes. Même si tous les AVC n'ont pas la même sévérité, ils sont

- La 1° cause de handicap moteur acquis de l'adulte
- La 2° cause de démence
- La 3° cause de mortalité

Une urgence absolue

Agir vite est très important, c'est pourquoi savoir repérer des signes chez ses proches peut supprimer ou atténuer les conséquences de l'AVC en permettant un traitement médical avant que les tissus nerveux ne soient nécrosés. Pour cela :

- Demandez à la personne de sourire
- Faites lui répéter une phrase simple
- Suggérez lui de lever les deux bras en même temps
- Faites lui tirer la langue

- ◊ Si elle n'y parvient pas, il y a soupçon d'AVC
- ◊ Si c'est difficile, il y a soupçon d'AVC
- ◊ Si l'un d'eux ne peut pas, il y a soupçon d'AVC
- ◊ Si la langue croche, il y a soupçon d'AVC

L'un de ces quatre symptômes est suffisant pour imposer une prise en charge médicale immédiate

La vidéo de David Lefrançois à l'adresse ci-contre explique avec simplicité ce qui doit vous alerter en donnant des exemples vécus

https://www.youtube.com/embed/wR6q6B46DWo

Lutte contre les dépôts sauvages de déchets

Les particuliers sont tenus de respecter les conditions de remise de leurs déchets en fonction de leurs caractéristiques. Ces conditions sont fixées par arrêté du Président de la Communauté de Communes. Dès lors qu'un déchet est abandonné sans respecter les conditions de remise, il y a dépôt sauvage de déchet.

Le règlement de collecte et de traitement des ordures ménagères fixent les conditions de remises des déchets en déchetterie et aux points d'apports volontaires, ainsi que l'organisation de la collecte hebdomadaire des déchets (Heures, dates, déchets traités).

Sanctions

Déposer, abandonner, jeter ou déverser tout type de déchets sur la voie publique est puni d'une amende forfaitaire.

- Si vous payez immédiatement ou dans les 45 jours suivant le constat d'infraction (ou l'envoi de l'avis d'infraction), l'amende est de 68 €. (va passer à 135€)
- Si vous payez après ce délai de 45 jours, l'amende est de 180 €.
- Si vous ne payez pas l'amende forfaitaire ou si vous contestez l'amende forfaitaire, le juge du tribunal de police est saisi et pourra notamment décider :
  - ✓ D'une amende de 450 € maximum (pourrait passer à 750 €)
  - ✓ Ou, si vous avez utilisé un véhicule pour transporter les déchets, d'une amende de 1 500 € maximum, ainsi que la confiscation du véhicule.
  - ✓ S'il s'agit de déchets professionnels, cela peut atteindre 75 000 € d'amende et une peine de 2 ans de prison.

Monsieur le Maire a décidé de lutter contre les dépôts sauvages

- Un contrevenant d'Oloron s'est vu envoyer une lettre le priant de venir récupérer des ordures qu'il avait déposées sur le territoire de Maslacq (et l'a fait).
- Un habitant de Navarrenx va recevoir un courrier de même nature.

La commune a décidé de porter plainte de façon systématique pour essayer de déboucher sur des verbalisations fréquentes

Ce qui est vrai pour les contrevenants extérieurs à la commune l'est aussi pour chacun d'entre nous qui

- ✓ Dépose des cartons de bouteilles ou de verre cassé au pied des colonnes à verre
- ✓ Laisse des bouteilles, des canettes et des papiers après un pique nique
- ✓ Jette ses mégots dans la rue ou vide le cendrier de sa voiture sur la chaussée
- ✓ Abandonne ses masques dans la nature
- ✓ Se débarrasse de meubles ou de pneus en bordure des chemins
- ✓ ...

Soyons respectueux de la nature dans laquelle nous vivons, utilisons les services qui sont mis à notre disposition et soyons conscients

- ✓ Que les dépôts sauvages sont des actes incivils,
- ✓ Qu'ils sont désastreux pour l'environnement.
- ✓ Que leur traitement coûte cher et qu'en définitive, c'est nous qui le payons

Masques : Merci aux couturières bénévoles

Merci Mesdames les Couturières !

Les machines à coudre de Maslacq et des environs ont crépité à plein régime ces dernières semaines !

Une douzaine de couturières ont répondu spontanément à l'appel de la Municipalité pour confectionner, parfois dans l'urgence, des masques pour enfants et adultes.

Nous sommes sensibles aux efforts fournis par chacune d'elles, sachant que pour la plupart elles n'étaient pas professionnelles.

Ainsi, grâce à elles, la rentrée post-confinement a pu se faire dans les règles sanitaires optimales pour les enfants de l'école de Maslacq, car elles ont réussi à confectionner cent masques «*enfants*» dans un temps record. Challenge tenu ! Bravo et Merci à toutes.

Concernant les masques pour adultes, des bénévoles des villages environnants ont répondu à l'appel du site et ont participé à l'opération, renforçant ainsi l'équipe de Maslacq.

Encore merci à chacune d'entre vous pour votre générosité, votre disponibilité et votre sens du Civisme.

Recensement 16 ans

Une obligation

Un Français de naissance doit se faire recenser entre le jour de ses 16 ans et le dernier jour du 3éme mois qui suit celui de cet anniversaire auprès de la Mairie de son domicile.

NB : Si les délais ont été dépassés, il est toujours possible de régulariser sa situation jusqu'à l'âge de 25 ans en procédant de la même manière que pour un recensement classique.

Ce recensement permet à l'Administration de :

- Le convoquer pour la Journée Défense et Citoyenneté (JDC).
- L'inscrire d'office sur les listes électorales à ses 18 ans.
  - ✓ Le jeune titulaire d'une carte d'invalidité à 80% minimum peut demander à être exempté de la Journée Défense et Citoyenneté en fournissant dès le recensement une photocopie de sa carte.
  - ✓ Le jeune atteint d'un handicap ou d'une maladie invalidante peut également demander à être exempté de la JDC
  - ✓Dès le recensement. Un certificat médical lui sera demandé ultérieurement lors de l'examen de sa demande

Quels papiers ?

Lors de son recensement, le jeune doit fournir:

- ✓Une pièce d'identité (Carte nationale d'identité, passeport...)
- ✓Son livret de famille.
- ✓Une déclaration indiquant ses nom, prénom, date et son lieu de naissance et ceux de ses parents, son adresse, sa situation familiale, scolaire, universitaire et/ou professionnelle.

À la suite du recensement militaire, la Mairie vous délivre une attestation de recensement.

Il n'est pas délivré de duplicata. En cas de perte ou de vol, une attestation de situation administrative vous sera adressée par le centre du service national de votre domicile. Pour cela, vous devez lui en faire la demande.

Changement de situation

Après le recensement et aussi longtemps que vous n'avez pas 25 ans, vous êtes tenus d'informer votre centre du service national de tout changement de domicile, de situation familiale ou de situation professionnelle. Cette obligation ne cesse pas avec la journée défense et citoyenneté (JDC).

Attention : toute absence du domicile habituel pour une durée de plus de 4 mois doit également être signalée.

Défibrillateurs semi-automatique

Rappel => Il y en a 2 à Maslacq

- ♦ Un à l'entrée de la salle socioculturelle
- ♦ Un à la Mairie

Appareil portatif, fonctionnant au moyen d'une batterie et de deux électrodes, dont le rôle est d'analyser l'activité électrique du cœur d'une personne en arrêt cardio-respiratoire.

Cette analyse est automatique, ce qui évite à l'opérateur toute prise de décision. Les électrodes ou patchs sont placées sur la peau du patient comme indiqué sur les patchs et le manuel d'utilisation.

Si l'appareil détecte une absence de pulsation cardiaque ou une arythmie cardiaque (battements irréguliers du cœur), alors la machine propose de délivrer un choc électrique (environ 400 Volts), pour engendrer une défibrillation et un retour à une activité électrique normal du cœur. .

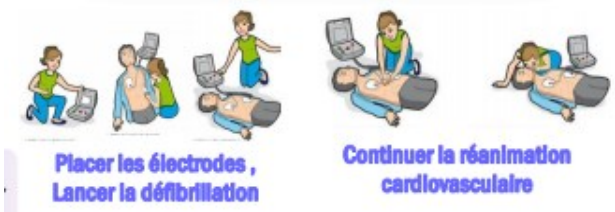

- ◊ Il est souhaitable que la défibrillation intervienne dans les 5 minutes suivant l'arrêt cardiaque
- ◊ Le sauveteur poursuit toujours les manœuvres de réanimation en suivant les consignes données par le défibrillateur en attendant le relais par une équipe de secours ou un sauveteur plus qualifié
- ◊ Une équipe médicale (comme le SMUR) est présente dans les 20 minutes, selon la localisation, pour poursuivre la réanimation.

Moustique tigre : Tous concernés

Pour lutter : Le connaître

Son développement sur le territoire français est rapide et pourra constituer un risque sanitaire

- **Silhouette**

Il est reconnaissable à ses rayures noires et blanches sur tout le corps ainsi que sur les pattes. Sa taille est généralement inférieure à celle du moustique commun. Ses ailes sont complètement noires et sans tâche.

- **Piqure**

Sa piqûre est en général bénigne, mais il peut être vecteur de maladies comme la dengue, le chikungunya ou le zika s'il a piqué quelqu'un d'infecté par l'un de ces virus (peu présents pour l'instant sur notre territoire).

- **Habitat**

Le moustique tigre établit le plus souvent ses quartiers chez des particuliers, dans de petites réserves d'eaux stagnantes. Une fois installé dans votre jardin, il est très difficile de l'en déloger.

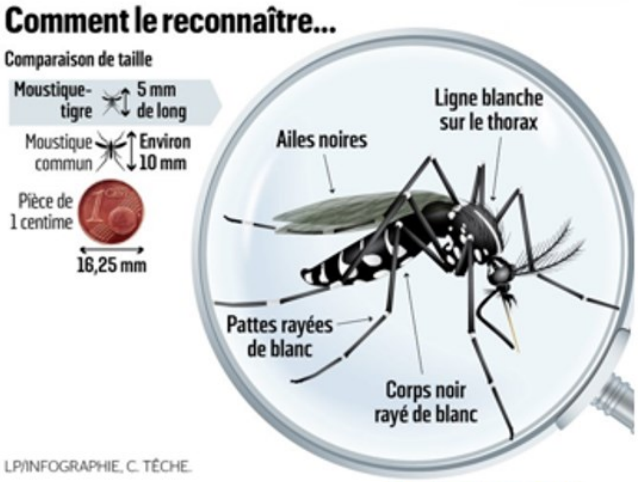

Une action de chacun d'entre nous est essentielle pour réduire les populations de moustiques tigres

Le développement de la larve (environ 10 jours) impose pour chacun un contrôle strict de son jardin chaque semaine.

- Renverser l'arrosoir ou le seau pour que l'eau n'y stagne pas,
- Remplir de sable les coupelles sous les pots de fleurs ».
- Poser un voilage moustiquaire sur les récupérateurs d'eau de pluie et les regards de gouttière

(NB : Il est possible d'utiliser un larvicide non toxique pour traiter les descentes de gouttière ou les terrasses en bois, mais celui-ci n'agit que trois à quatre semaines).

- Vider régulièrement les pots avec réserve d'eau, les gamelles pour animaux, les pieds de parasols, les bâches de mobilier de jardin, les pluviomètres, et tout élément pouvant retenir l'eau comme des jouets ou des pneus abandonnés
- Entretenir les piscines, les bassins d'agrément et les bornes d'arrosage.

Marché gourmand

Le MARCHÉ GOURMAND-LA BACCHUSIENNE, reste prévu pour le 20 septembre.

Comme à l'accoutumée vous trouverez :

☐ Des produits de bouche :

- Pain,
- Légumes,
- Confitures,
- Miel,
- Pain d'épice,
- Fromages
- Vins,
- Charcuteries
- Conserves ...

☐ Des produits de soin et de santé

La décision définitive sera prise début septembre en fonction de l'évolution de la situation sanitaire... On y croît !

Connaître la carte bancaire pour prévenir les risques

La carte bancaire

C'est un moyen de paiement octroyé par votre banque pour effectuer des achats en caisse ou en ligne. Sans que vous en soyez toujours conscient, elle comporte un plafond mensuel de paiement, si vous envisagez des dépenses inhabituelles, il vous faut obtenir son relèvement exceptionnel. Suivant votre banque et votre situation financière, vous pouvez le modifier vous même ou devez le demander à votre banque (s'il dépasse les compétences de votre conseiller, par courrier recommandé avec accusé de réception).

- **Paiement en caisse :**
  - **Avec code**

    Lors de vos achats , on vous demande de composer sur le TPE (Terminal de Paiement En ligne), votre code confidentiel à quatre chiffres. ***Attention :***
    - ✓ Vous devez être le seul à le connaître (ne pas le communiquer même à des proches)
    - ✓ Il ne doit en aucun cas être présent dans la pochette de votre carte
    - ✓ Votre banque ne le connait pas et ne peut donc vous le recommuniquer en cas de perte
  - **Sans contact :**

    Le paiement sans contact par carte bancaire permet de payer plus rapidement vos petits achats. Vous n'avez qu'à approcher votre carte bancaire du TPE du commerçant (moins de 4cm) pour que le paiement soit réalisé, sans effectuer votre code confidentiel. Pour des raisons de sécurité, les montants maximum des paiements sans contact sont limités.
- **Paiement en ligne :**
  - La liaison en ligne doit être sécurisée (Liaison **https** matérialisée par l'apparition d'un petit cadenas dans la barre d'adresse de votre navigateur.

    Le site sur lequel vous achetez vous demande lors de la connexion sécurisée :
    - ✓ Le type de carte : Visa, Mastercard, American Express…
    - ✓ Le numéro de votre carte (16 chiffres)
    - ✓ Le nom de son propriétaire (tel qu'il figure sur la carte)
    - ✓ La date limite de validité (mm/aa)
    - ✓ Le cryptogramme visuel de 3 chiffres figurant au dos de la carte;

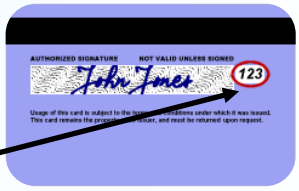

Dans beaucoup de banques , la demande de paiement déclenche des vérifications, un code de sécurité nécessaire pour valider le paiement en cours vous est envoyé par SMS sur votre smartphone…

La facilité du paiement par carte est source de nombreuses arnaques

- **Vol du code** (le plus souvent dû à votre négligence)
  - Conservation du code avec la carte
  - Communication du code à un tiers
  - Composition du code sans précaution (devant un témoin)
- **Utilisation Internet**
  - Par vol (sur votre bureau, dans vos vêtements ou votre sac…)

    Attention aux vestiaires de gymnases ou piscine
  - Par repérage par un serveur indélicat dans un restaurant ou un bar (mémorisation ou photographie des données)
    - ✓ Numéro de votre carte,
    - ✓ Date limite de validité
    - ✓ Cryptogramme figurant au dos

      Si votre banque ne procède pas à un double contrôle (envoi d'un code par SMS), il est prudent de le masquer par une gommette (ou même de l'effacer à condition d'être certain de le mémoriser!)

LA CARTE BANCAIRE

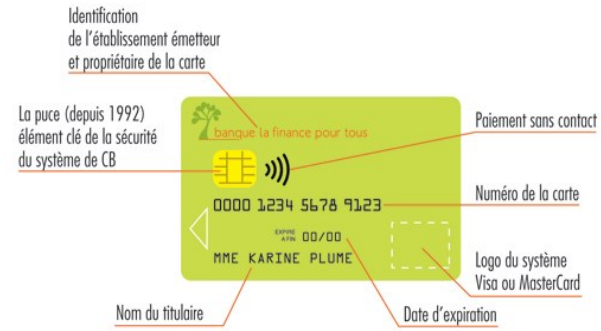

Source : lafinancepourtous.com

Principales précautions à prendre

- Conservez votre carte dans un lieu sûr, (ne la laissez jamais traîner ou dans votre véhicule).
- Apprenez votre code confidentiel par cœur :
  - ✓ Ne l'écrivez jamais, ne le mettez surtout pas dans la pochette de votre carte.
  - ✓ Ne le confiez jamais (même à un proche)
- Apposez votre signature au dos pour éviter qu'un fraudeur inscrive la sienne en cas d'usurpation de la carte.
- Surveillez vos relevés de compte, dans le cas où y figurerait une opération que vous n'avez pas effectuée, contestez- la immédiatement auprès de votre agence bancaire.
- Notez numéro de carte et date d'expiration et conservez les dans un lieu sûr, vous en aurez besoin pour faire opposition.
- Ne répondez jamais à un mail vous demandant vos coordonnées bancaires.
- Masquer si possible le cryptogramme figurant au dos (à condition d'être capable de le mémoriser).
- Utiliser plutôt un porte carte métallique (pour éviter le détournement du sans contact)
- Au restaurant, ne confiez jamais votre carte à un serveur (c'est à vous de l'introduire dans le terminal de paiement)
- Avant de partir à l'étranger, contactez votre banque pour connaître les mécanismes de protection des cartes, éventuellement modifier son plafond de paiement
- Soyez vigilants lorsque vous effectuez vos paiements dans des pays qui n'utilisent pas le code secret de la carte.

Recours en cas de fraude à la carte bancaire

- **Dès que vous vous en apercevez, faire opposition** (il en va de même si votre carte est perdue ou volée) :
  - ✓ En appelant le numéro spécial du serveur interbancaire : **0892 705 705** (Tarif : 0,34 € la minute) ouvert 24 h sur 24, 7 jours sur 7, il oriente votre appel vers le centre d'opposition compétent.
  - ✓ Ou en appelant le numéro propre à votre banque (figure sur votre contrat, mais aussi au dos des tickets de retrait). Vous devrez préciser le numéro à 16 chiffres et la date d'expiration mm/aa de votre carte.
- **L'opposition doit être confirmée sans délai par lettre recommandée à votre banque.**
- **En cas de détournement de votre carte de paiement votre responsabilité n'est pas engagée :**
  - ✓ Si le paiement contesté a été effectué, à votre insu, en détournant un instrument de paiement
  - ✓ **En cas de contrefaçon de la carte si au moment de l'opération contestée vous étiez en possession de celle-ci.**
- **Dans tous les cas, vous devez signaler sans délai l'opération non autorisée à votre agence bancaire et au plus tard dans un délai de 13 mois après le débit , ramené à 70 jours lorsque l'établissement du bénéficiaire du paiement se situe en dehors de l'Espace Économique Européen - EEE (États de l'Union + Islande, Lichtenstein Norvège)**
- **Votre banque doit rembourser immédiatement le montant de l'opération non autorisée et remettre votre compte dans l'état où il se serait trouvé si l'opération litigieuse n'avait pas eu lieu**, il n'est pas nécessaire d'avoir une assurance spécifique pour bénéficier de cette disposition légale.

En cas de désaccord, la charge de la preuve appartient à l'établissement de crédit, **pour refuser le remboursement, il doit démontrer la négligence grave de l'utilisateur de la carte dans la conservation de ses données bancaires.**
La réglementation des opérations non autorisées par carte bancaire est protectrice des intérêts du consommateur, cependant vous ne bénéficiez pas d'un droit inconditionnel au remboursement.

- ✓ Vérifiez régulièrement vos comptes bancaires
- ✓ Restez vigilant, et en cas de doute, contactez votre banque
- ✓ Restez vigilant, et en cas de doute, contactez votre banque

CCAS Inscription au registre de veille sociale et sanitaire

Pour veiller sur les plus vulnérables, le Centre Communal d'Action Sociale (CCAS) a besoin de les identifier et de les répertorier.

Un registre de veille sociale et sanitaire a été créé depuis le 1° "Plan canicule" et a ensuite été intégré dans le Plan Communal de Sauvegarde de Maslacq.

Depuis 2004, les Maires sont en effet tenus d'instituer un registre des personnes âgées ou handicapées de leur commune, vivant à domicile qui en font la demande pour permettre l'intervention ciblée des services sanitaires et sociaux auprès d'elles en cas de déclenchement d'un plan d'alerte (Canicule, Grand froid, Pandémie...)

Le registre est ouvert : Nous invitons

- Les personnes qui répondent aux critères, n'y figurant pas encore à s'inscrire
- Les proches d'une personne vulnérable à faire la démarche pour elle

Les critères d'inscription sont les suivants :

- Résider à son domicile.
- Être une personne qui répond à l'un des critères suivants
  - Être âgée de plus de 65 ans
  - Avoir plus de 60 ans et être reconnue inapte au travail,
  - Être un adulte handicapé bénéficiant de l'un des avantages prévus par le Code de l'action sociale et des familles (AAH, ACTP, carte mobilité, reconnaissance de la qualité de travailleur handicapé) ou d'une pension d'invalidité.

Ce fichier totalement confidentiel ne peut être transmis qu'au Préfet et n'est accessible qu'à des personnes soumises au secret professionnel

Modalités d'inscription : Vous pouvez vous inscrire

Par appel téléphonique
☎ 05 59 67 60 79

Par mail à
mairie.maslacq@wanadoo.fr

Par courrier
CCAS Mairie - 16 rue de la Carrère - 64300 - MASLACQ

Vous pouvez utiliser le formulaire d'inscription mis à votre disposition par le CCAS Téléchargeable sur le site

VIE PRATIQUE
CCAS Action Sociale
Plans d'Alerte
http://www.maslacq.fr

Vous devrez indiquer seulement :

- Votre identité,
- Votre adresse,
- Vos N° de téléphone (fixe et portable)
- Votre médecin traitant
- Le cas échéant
  - Les coordonnées du service intervenant à domicile
  - La (ou les) personne (s) à prévenir en cas d'urgence

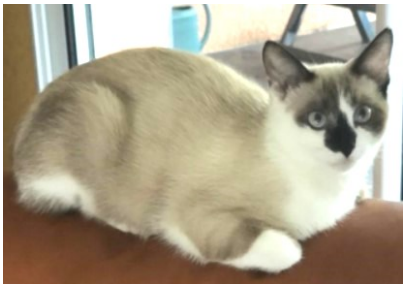

Si vous avez des informations Téléphonez au 06.32.47.67.28.

Chat perdu

Fin mars, une famille maslacquaise a constaté la disparition de son chat "Cacahuète" Compte tenu du confinement qui a réduit les contacts humains et limité les vétérinaires au traitement des urgences, les recherches sont restées vaines depuis. Pourtant, la propriétaire est persuadée que son chat se trouve toujours à MASLACQ et probablement pas si loin de chez elle...
Pour tenter d'augmenter les chances de retrouver "Cacahuète", elle nous demande de publier la photo de l'animal dans le Bulletin municipal, qui est lu par le plus grand nombre des habitants. L'animal a deux lettres tatouées dans l'oreille et il est pucé de sorte que tout vétérinaire pourrait l'identifier.

Dossier Unique de Coordination Domicile

Marina TEIXEIRA chargée d'animation du territoire des Pyrénées Atlantiques pour ICA santé est venue présenter au Centre Communal d'Action Sociale et aux familles où interviennent ses aides à domicile le DUCD (Dossier Unique de Coordination à Domicile) destiné à servir de lien entre les intervenants chez un même patient (Médecin, Infirmière, Aide à domicile...) pour faciliter la transmission des informations entre eux.

Le classeur coloré en rose vif pour être facilement repérable dans un domicile comporte 12 parties dont le développement s'adapte à chaque cas particulier.

A - Communication
Messages d'un intervenant à un autre et réponse de ce dernier
B - Gestion du niveau médical
Ordonnances, résultats d'examens...
C - Surveillance des constantes
Poids, tension, température...
D - Alimentation - hydratation
Goût, autonomie, allergies, déglutition, appareil dentaire...
Suivi de la boisson
E - Prévention
Risques de chute, problèmes en cas de grand froid ou canicule...
F - Interventions de l'aide à domicile
G - Interventions du Service Infirmier A Domicile
H - Coordination
I - Infirmière
J - Médecin
K - Personnalisable
L - Annexes + mode d'emploi
Volet de transmission des données "Domicile hôpital" (carte vitale, mutuelle...) suivant le malade en cas d'hospitalisation

Document a déjà mis en place

- par le SSIAD du bassin de Lacq et des infirmières dont celle de Maslacq, certains bénéficiaires du CCAS de Maslacq ont de ce fait commencé à l'utiliser.
- par des intervenants de la région d'Oloron
- par des services de l'Est Béarn.

Les premiers retours sont très positifs.

Photos Alain de LAPPARENT

Cet outil permet de regrouper les informations de suivi d'une personne et de faciliter la coordination de l'intervention de chacun des partenaires.

C'est au bénéficiaire de faire le choix de l'utiliser sans pour autant bousculer ses habitudes (par exemple, si le patient a une méthode de rangement de ses ordonnances, il peut la conserver , mais les aidants peuvent insérer des copies dans le classeur DUCD pour que les traitements soient connus par les secours en cas d'intervention d'urgence.

Les aides à domicile du CCAS ont été formées et sont en capacité d'en promouvoir l'usage auprès des bénéficiaires.

Marina TEIXEIRA (ICA santé) et Jacqueline MINJOU (CCAS Maslacq.)

Bilan 2019 des nuisances olfactives

Depuis novembre 2016, un observatoire des odeurs est en place autour de la plateforme IndusLacq. Il est composé de nez riverains, habitant à proximité immédiate de la zone industrielle et de nez riverains, salariés des différentes entreprises.

La mise en place d'un tel dispositif a pour objectifs :

- ✓ d'avoir une meilleure connaissance olfactive de ce territoire et de suivre, années après années, l'évolution de la situation odorante du bassin de Lacq
- ✓ d'alerter les industriels en cas d'odeurs inhabituelles afin de rechercher les éventuels dysfonctionnements à l'origine des nuisances perçues à l'extérieur d'apporter une information pertinente et précise aux industriels afin de cibler les sources odorantes sur la plateforme et d'engager des plans d'actions visant à réduire ces nuisances
- ✓ d'améliorer le cadre de vie des riverains mais également des salariés des entreprises
- ✓ d'être le lieu d'échanges entre les différents parties prenantes (riverains, industriels, services de l'État, élus, etc) afin de construire l'avenir du bassin de Lacq

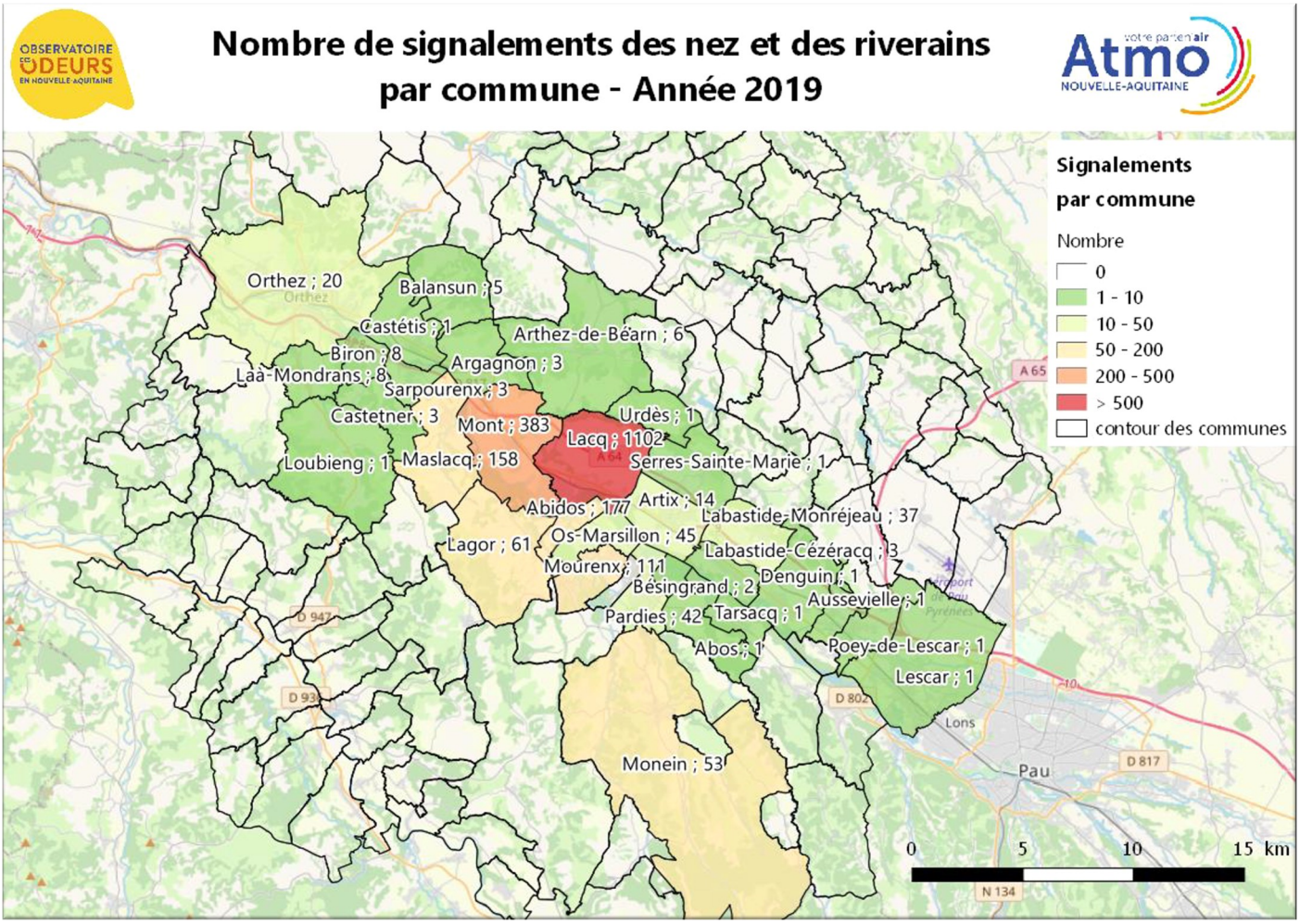

Le bilan de l'année 2019 met en évidence la charge odorante significative du bassin de Lacq, avec 1 302 signalements remontés par les nez et 954 remontés par les riverains. Cette année, il y a eu 348 jours, où au moins un observateur, à un endroit du territoire, a signalé une odeur.

Maslacq est assez concerné avec 158 signalements.

Il est nécessaire que les choses évoluent car derrière les odeurs désagréables, il y a une nuisance sanitaire certaine.

Les condamnations de la SOBEGI à 20 000 € d'amende puis de 18 000 € de dommages et intérêts à la SEPANSO pour préjudice écologique constitue une évolution encourageante de l'appréciation des atteintes à l'environnement par les juristes.

Des vacances à proximité ?

Région et Départements, conscients de la grave crise que vivent les acteurs du tourisme dans leur zones géographiques ont mis en place des mesures destinées à séduire les touristes et les amener à consommer dans leur secteur.

La Région Nouvelle-Aquitaine, en partenariat avec l'ANCV (Agence Nationale des Chèques Vacances) se mobilise pour rendre vos vacances estivales les plus agréables et accessibles possibles :

- **Chèques « Solidarité Tourisme »**,qui visent d'une part, à accompagner les foyers les plus impactés par la crise sociale et leur permettre l'accès aux vacances et aux loisirs et, d'autre part, à soutenir la demande en matière touristique, d'hôtellerie et de restauration.
- **Réductions spécifiques**,
  En tant que détenteur de chèques-vacances Nouvelle-Aquitaine dans le cadre du dispositif Solidarité Tourisme, vous pouvez bénéficier de remises spécifiques (-15%, -20%, 2 entrées achetées = 1 entrée offerte, 1 billet adulte acheté = 1 billet enfant offert, etc.) lors de vos visites.
- **Bons plans à partager avec le guide Petit Futé**

  https://www.petitfute.com/r22-nouvelle-aquitaine/c1168-shopping-mode-cadeaux/c1077-bons-plans/?
- Si vous résidez en Nouvelle-Aquitaine et si votre quotient familial CAF se situe entre 600 et 900 €, vous pouvez bénéficier des Chèques Solidarité Tourisme Nouvelle-Aquitaine, dans la limite des 30 000 premières familles inscrites.

Le département des Landes a décidé de lancer les opérations

- **« Les Landissimes »** qui prévoit de diffuser 3 000 bons de 150 € à destination des touristes. L'objectif est de les faire venir du 16 juin au 24 juillet, puis du 22 août au 29 novembre, hors des périodes de pointe,

  https://www.tourismelandes.com/bons-vacances-landissimes/inscription/

  A la fin de son séjour, le vacancier enverra ses justificatifs et recevra 150 € par virement ».
- **Chèques « Solidarité Tourisme »**,le Département accompagne l'opération de la Région destinée à permettre l'accès aux vacances et aux loisirs des plus démunis tout en soutenant la demande touristique, d'hôtellerie et de restauration. Il double les montants maximum par famille

Le département 64 a décidé de lancer l'opération

- **« Le 64 à 64 € »**
  Pourront en bénéficier les habitants du grand Sud-Ouest, jusqu'à Bordeaux et Toulouse. Les candidats devront s'inscrire en ligne puis un tirage au sort sera effectué tous les 15 jours, les chèques étant utilisables jusqu'à la fin de l'année.

- **"Le repos des héros", (l'opération est clôturée)**
  Le département a offert 414 bons d'un montant de 500 € à des soignants locaux, tirés au sort après inscription en ligne. Enfin, un effort conséquent est fait pour promouvoir la destination, avec le lancement de campagnes de communication.

La CCLO vous propose le grand air en famille

La base de loisirs d'Orthez Biron vous attend

- ***Autour du lac***
  - ◊ En mode promenade
  - ◊ En vélo

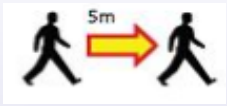

- ***Baignades, accès à la plage (1,5 à 3,0 €)***
  - ◊ Plage de sable
  - ◊ Baignade surveillée

- ***Pêche*** *(permis nécessaire)*

- ***Tir à l'arc*** (le samedi de 14h30 à 16h)

- **Initiation aux sports nautiques**

Rafting, nage en eau-vive, paddle, stand up et kayak
Réservation obligatoire 07 67 83 10 87

- ◊ En mode jogging
- ◊ En mode détente

- ***Accès aux aires de jeux***

- ***Tables de pique-nique***

- ***Buvette à la plage***

- ***Bar restaurant***

Pour les promeneurs, des salades et des sandwichs à emporter seront proposés.
Le restaurant sera ouvert du mardi au dimanche (9h à 21h), mais fermé le lundi.

Le Plan de randonnée est fait pour vous

La Communauté de Communes de Lacq-Orthez dispose d'un Plan Local de Randonnées (PLR) proposant 60 itinéraires sur l'ensemble du territoire :

- 46 itinéraires pédestres.
  Certaines de ces randonnées pédestres sont labellisées PR® (Promenades et Randonnées) par la FFRandonnée.
- 14 itinéraires VTT.
- Parmi ces circuits, on retrouve 5 itinéraires mixtes (VTT/pédestres) et 5 sentiers d'interprétation.
- Le PLR, sur le secteur de Lacq, a été rénové en 2013. Le balisage et la signalétique ont été harmonisés (conformément à la charte du Conseil départemental des Pyrénées-Atlantiques). Un maillage d'itinéraires spécifiques à la pratique du VTT est également proposé.

Les itinéraires peuvent être parcourus par les randonneurs à l'aide du topo-guide® en vente à l'Office du Tourisme Cœur de Béarn à Monein et à Orthez. et consultable sur internet

http://bit.ly/randoCCLO

Photo © CCLO

Fonctionnement pendant la crise sanitaire

Photo © CCLO

Les règles liées au transport à la demande évoluent.

Désormais :

- Le paiement est obligatoirement réalisé avec l'appoint.
- Le bus peut transporter plusieurs personnes avec une distanciation physique d'au moins un mètre entre deux voyageurs .

Les mesures suivantes continuent à s'appliquer :

- Les conducteurs ne pouvant pas vous aider physiquement, seules les personnes autonomes peuvent utiliser le service.
- A bord, le port du masque est obligatoire pour tous dès 11 ans et les gestes barrières doivent être respectés.
- Du gel hydroalcoolique est mis à votre disposition. Les bus sont désinfectés régulièrement.

Réouverture des bornes de tri textile le Relais

Photo © le Relais

Le Relais s'est trouvé contraint de stopper sa collecte de textiles pendant le confinement, depuis le premier juillet, les bornes sont de nouveaux accessibles.

A Maslacq

- Rue du parc
- A la déchetterie

Vous pouvez à nouveau déposer dans les conteneurs du Relais de petits sacs, remplis de vêtements et linge de maison, chaussures, petite maroquinerie (sacs à main, ceintures). Rappelons rappeler les règles applicables pour préserver la qualité de vos dons et leur assurer une seconde vie :

- ✓ Utiliser des sacs de 30 litres maximum (afin qu'ils puissent entrer dans les conteneurs).
- ✓ Veiller à toujours bien fermer ces sacs pour ne pas qu'ils se salissent, ne pas déposer les vêtements en vrac ou dans des cartons).
- ✓ Donner des vêtements propres et secs. Les vêtements souillés (peinture, graisse...), mouillés et moisis ne sont pas recyclables.
- ✓ Attacher les chaussures par paires.
- ✓ Si possible, séparer le textile des chaussures et de la maroquinerie.
- ✓ Si le conteneur est plein, ne pas déposer les sacs par terre car ils risquent d'être volés ou abîmés. Appeler au numéro indiqué sur la borne.
- ✓ Pas de recyclage matière possible pour les K-way, les cirés, les chaussures, la petite maroquinerie et les jouets. Ils doivent donc être en bon état ou facilement réparables.

Agenda des manifestations

20-06 : « Copains du Bord »

- ✓ **Lâcher de truites**

La majorité des activités habituelles du mois n'auront pas lieu du fait de la pandémie de COVID 19

Les activités habituelles n'auront pas lieu du fait de la pandémie de COVID 19

- **12 : La boule maslacquaise** (si la situation le permet)
  ✓ *Tournoi adhérents (au foyer à 14 h)*
- **20 : Lous de Bacchus** (si la situation le permet)
  ✓ *Marché gourmand (Parc et salle socio)*
- **26 : Copains du Bord** (si la situation le permet)
  ✓ Journée adhérents (*Lac de la Plaine)*